

## **Compte rendu Assemblée Générale Extraordinaire AGE du 19 mars 2017 à Lyon**

**09h30 Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire** où seuls les professionnels ont le droit de s'exprimer et votent.

### **Membres du Conseil d'administration présents :**

Marie Marin Présidente

Aline Guille Secrétaire

Chrystel Pérat , administratrice, gestion des adhésions

Gilbert Palabaud, administrateur

Nathalie Annaloro, administratrice , Commission métier et formation

### **Membres du Conseil d'administration excusés :**

Jacques Marinoni , Vice-Président

Isabelle Girolimetto Trésorière

Jean Marc Thomas, administrateur, Commission délégations

09h50 La présidente fait l'ouverture de séance et re-précise l'ordre du jour :

Ordre du jour :     - Adoption des statuts modifiés de La Fédération de Reiki Usui  
                          - Questions diverses  
                          - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Rappel : seuls les adhérents professionnels à jour de leur cotisation peuvent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de résolution des statuts de LFRU modifiés a été mis en œuvre afin que tous les adhérents, soutiens et professionnels, puissent s'exprimer en A.G.O et non pas seulement les délégués présents comme prévus par les statuts actuels en vigueur qui sont ceux de la structure absorbante (ex FFRU) et qui sont les statuts référents pour cette session.

L'A.G.E s'ouvre donc avec les statuts en vigueur qui demandent un quorum de 50% des adhérents à jour de cotisations. Au 15 mars 2017, LFRU compte 540 adhérents dont 436 professionnels donc le quorum est à 218.

Pouvoirs reçus par mail ou poste : 162 + Adhérents professionnels présents à Lyon : 43

Total 162 + 43 = 205 votes Il manque 13 voix: Le quorum n'est donc pas atteint.

Nous devons donc clore cette assemblée et un débat s'engage. Les personnes présentes expriment leur mécontentement d'autant que le manque de voix correspond aux personnes inscrites à l'AG et non présentes sans s'être excusée ou

sans avoir donné de pouvoirs. Nous expliquons que nous devons clôturer cette assemblée et la re-convoquer sous 15 jours avec cette fois nul besoin de quorum et le lieu est dans ce cas fixé par la présidente.

Une deuxième proposition émerge du débat et la question suivante est posée: « Souhaitez-vous que l'on suspende l'AGE pendant 30 minutes afin de contacter des membres et d'obtenir qu'ils nous envoient leurs pouvoirs par mail ? » Cette question est soumise au vote à 10h25 : OUI 30 - NON 10 - ABSTENTIONS 2.

Cette dernière solution est donc retenue à l'unanimité, résultat du mécontentement des gens qui se sont déplacés.

10h55: Reprise de l' A.G.E car le Quorum est atteint : 162+43+ 15

### **Validation des nouveaux statuts à l'UNANIMITE**

La parole est libérée.

Pouvoir donnés à Marie Marin, Présidente

### **11h00 Fermeture de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

La présidente

Marie Marin

La secrétaire

Aline Guille